

Recommandations

translated by

Sophie Bouche

De façon à pouvoir diffuser les conclusions des dernières recherches à ceux qui souhaitent conserver l'habitat prairies humides, le groupe de travail a développé une série de recommandations qui tiennent compte des résultats de ces recherches et qui peuvent mener à une réglementation. L'assemblée a également attiré l'attention sur les sites de reproduction ainsi que sur les mesures de protection qui doivent s'appliquer aux zones d'étape migratoire et d'hivernage.

Si l'objectif des aménageurs et des instances concernées est de conserver des habitats favorables à la nidification des limicoles dans les prairies humides, il devra être tenu compte des mesures suivantes:

1. Les prairies humides conservées jusqu'à aujourd'hui devraient être sauvegardées et faire l'objet de mesures de protection légales (réserves naturelles ou autre). Sur certains sites, des aménagements pourraient être réalisés, mais ceci uniquement sur des sites acquis par des organismes de protection de la nature.
2. De plus, en dehors de ces sites protégés, les pratiques agricoles extensives traditionnelles devraient être encouragées. Un soutien financier pourrait être accordé aux activités pastorales et aux systèmes de polyculture, ainsi qu'aux communautés rurales concernées, de façon à éviter à la fois l'intensification et l'abandon des pratiques agricoles.
3. Les aides financières devraient également permettre une reconversion de l'exploitation intensive des terres arables en systèmes d'élevage extensifs ou de polyculture. Les recommandations encourageant le passage de la céréaliculture vers d'autres usages des terres agricoles devraient permettre le retour au pâturage sur les sites importants pour la conservation de la nature.
4. Les prairies humides d'intérêt écologique reconnu ne devraient pas recevoir d'aides financières pour intensifier l'agriculture, installer un nouveau réseau de drainage ou remplacer des drains installés auparavant. L'application des réglementations Européennes dans les zones rurales devrait encourager de façon prioritaire la conservation de la nature et non la production agricole.
5. Les prélèvements dans les cours d'eau et les nappes phréatiques qui, en faisant baisser le niveau d'eau dans les prairies humides, compromettent la nidification des limicoles, ne devraient pas être permis.
6. L'"utilisation prudente" des basses terres des tourbières pour un pâturage extensif devrait être encouragée de préférence aux exploitations intensives à court terme qui entraînent la disparition du sol.
7. Les prairies humides devraient être gérées de façon cohérente en évitant les transformations à court terme qui affectent la densité de limicoles et limitent leur productivité.
8. Sur tous les sites (zones protégées et périphériques) pour lesquels une aide pour la conservation est fournie, il devrait y avoir un consensus quant aux objectifs et modes de gestion. Ces objectifs devraient être spécifiés et non pas seulement limités aux oiseaux ou aux seuls aspects de la conservation. Cette gestion serait surveillée et budgétisée. Le suivi devrait être planifié afin de tester l'utilisation effective des ressources et d'améliorer les recommandations.
9. En ce qui concerne toutes les prairies humides gérées dans l'optique de la nidification des limicoles, les recommandations devraient concerner plus particulièrement la gestion hydraulique et prendre en compte les points suivants:
 - a) Une inondation temporaire devrait être autorisée au moins durant l'hiver. Les

niveaux d'eau devraient être abaissés au printemps de façon à permettre l'installation des nicheurs et les pratiques agricoles. Mais ces niveaux d'eau ne doivent pas être abaissés au point que les zones d'alimentation telles que les mares temporaires, les berges des fossés et les zones humides des champs se rarefient et ne permettent plus aux oiseaux de se nourrir correctement. (Cette dernière mesure ainsi que d'autres simule des conditions plus naturelles. Par exemple, dans des études Britanniques, Hollandaises et Allemandes, les niveaux d'eau nécessaires à l'alimentation demandent à être maintenus durant approximativement les 3 mois qui suivent le début de la saison de reproduction. Plus tard, les niveaux d'eau peuvent être abaissés si nécessaire.

- b) Des fertilisants inorganiques ne devraient pas être utilisés dans les prairies humides et l'utilisation de fumier et de lisier devrait être contrôlée de façon stricte. Les seuls herbicides utilisables devraient être ceux dont le spectre d'action concerne les seules espèces adventices qui doivent être détruites, soit parce qu'elles sont nocives pour le bétail, soit parce que leur destruction légale est exigée, soit pour des raisons de gestion de l'équilibre écologique.
- c) Le succès reproducteur des limicoles est directement affecté par les pertes d'oeufs et de poussins dû au piétinement qui résulte des fortes densités de bétail et/ou au pâturage précoce au printemps rendu possible du fait de l'emploi des fertilisants (voir b) et de l'apport de compléments alimentaires. Le pâturage ne devrait en moyenne pas débuter avant que 80 % des femelles des espèces nicheuses les plus tardives n'aient déposés leur première ponte. (cette date demande à être spécifiée sur la base d'informations locales).

Alors que la présence de bétail peut être directement nuisible au succès reproducteur des limicoles, le pâturage et le fauchage sont essentiels pour le maintien de la structure végétale et l'alimentation des oiseaux. Si la gestion des prairies concerne uniquement le pâturage, alors l'intensité minimum du pâturage devrait être spécifiée en référence à

des résultats d'études spécifiques à la région ou au type de prairie. Dans de nombreuses propriétés, le planning fourrager-pourrait s'appuyer sur l'utilisation précoce des prairies les plus hautes, le troupeau étant déplacé vers les sites importants pour les nicheurs plus tardivement en saison. Par exemple, dans les sites mentionnés en 8., le pâturage pour des densités élevées telles que 2 bovins à l'hectare (ou équivalent) devrait être évité durant les 2 mois qui suivent le début de la période de reproduction.

- d) Le récolte du foin et l'ensilage ne devraient pas être effectués pendant les deux mois qui suivent le début de la période de reproduction.

Dans beaucoup de zones, la collecte du foin crée des habitats favorables aux limicoles et aux autres oiseaux nicheurs ou hivernants. Aussi, la récolte du foin devrait être encouragée au détriment de la production d'ensilage, à condition que les dates de fauchage soient convenablement planifiées.

- e) Les helminthocides et autres pesticides qui détruisent la faune invertébrée présente dans les déjections du bétail ne devraient pas être utilisés.
- f) Les digues des réseaux de drainage devraient être maintenues afin de conserver ou de créer des mares peu profondes dont les bordures sont propices à l'alimentation des limicoles.
- g) La distribution d'aides financières aux agriculteurs qui extensifient leurs pratiques devrait être subordonnée à l'application des recommandations de gestion définies localement. Ces recommandations devraient être prescrites par les administrations responsables de la conservation de la nature et de l'agriculture après consultation d'experts en biologie des limicoles.

Le Groupe d'Etudes sur les Limicoles peut donner de tels expertises.

10. Un soutien devrait être fourni aux études concernant le suivi de l'état des prairies humides et de leur population d'oiseaux, ainsi que pour la mise au point de méthodes de conservation et une large diffusion des connaissances.